

Conseil départemental de la Manche  
**Groupe de la Gauche Sociale et Écologiste (GSE 50)**

Séance plénière du 4 juillet 2025

CONTOURNEMENT SUD-EST D'AVRANCHES - SUITES DE LA CONCERTATION  
PREALABLE ET ENSEIGNEMENTS DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

**Thierry LETOUZE**

Conseiller départemental, canton de Cherbourg-en-Cotentin 2  
au nom du groupe

---

Cher.e.s Collègues,

Afin d'aborder ce dossier du contournement d'Avranches, et surtout afin de pallier un déficit de connaissance des subtilités et des spécificités de l'Avranchin, nous nous sommes rendus sur place pour échanger avec les élus, les habitants, et plus récemment avec le collectif présent aujourd'hui. J'ai d'ailleurs participé à une des réunions de concertation.

Ces échanges ont été riches, bien sûr, mais ils ont surtout permis de nourrir une réflexion plus aboutie que celle que nous aurions eue en restant plongé dans les dossiers.

Un ressenti tout d'abord que cette route ne semble pas si attendue, ressenti confirmé par le rapport de consultation. 4/5ème des contributeurs considèrent que le rapport bénéfice/préjudice penche

dans le sens des préjudices. Et même les arguments des promoteurs du projet sont pour le moins fragile.

J'entends parler d'un gain de temps, j'entends parler d'insécurité, de points bloquants, je pense que tout cela est vrai, mais la création d'une nouvelle route n'est pas la seule réponse. Elles doivent être multiples et appropriées. D'ailleurs, la délibération propose, au-delà du seul contournement sud-est, les aménagements sur la D247 qui fait office aujourd'hui de contournement nord-est. Cela prouve la nécessité de regarder les déplacements à l'Est d'Avranches, plus largement, dans du Mortainais à l'Avranchin.

J'entends parler, aussi, de l'enclavement de la caserne de pompiers, là aussi, c'est un argument entendable, mais je pense que l'on sera tous d'accord pour dire que c'était une erreur de l'installer à cet endroit (choix arrêté dans le contexte de l'époque) et qu'on ne corrige pas une erreur en prenant le risque d'en commettre une nouvelle. L'implantation à cet endroit est le résultat du projet de déviation d'origine, qui, je le rappelle, était la construction d'une voie autoroutière ! Le projet aujourd'hui n'est absolument pas de cette dimension et le gain de temps, pour les secours, restera extrêmement limité. Concernant la nouvelle gendarmerie, il est peut-être encore temps de ne pas commettre la même erreur.

J'entends parler de l'essor économique, très bien, mais on parle d'un territoire déjà au plein-emploi, et cette réussite économique s'est faite sans qu'il n'y ait eu besoin de nouvelles routes. En revanche, c'est un développement qui s'est construit au détriment des territoires voisins et notamment du Mortainais. Le risque, (qu'il serait bon de

quantifier par une étude urbaine) avec l'installation de ce nouvel équipement est d'aspirer encore les ressources du Mortainais vers l'avranchin ce qui irait à l'encontre d'une politique départementale redistributive.

Ce projet est tout à fait à l'image de ce que nous pouvons défendre d'une manière générale sur l'évolution de nos infrastructures routières. Il faut penser les projets à une plus grande échelle, sur l'ensemble d'un bassin, pour la gestion de différents flux. Il est pour nous essentiel de mettre ces projets au regard des enjeux qui sont aujourd'hui ceux de la préservation des terres agricoles. Les replacer aussi dans un contexte financier et réglementaire pour proposer des scénarios réalistes et réalisables. Nous le réaffirmons, la priorité est celle de la sécurisation des axes. Enfin, pour répondre aux arguments légitimes, il y a au préalable d'autres outils à étudier et à promouvoir. Le transport en commun et les déplacements doux.

L'organisation d'un système structuré de transport en commun est le meilleur outil pour diminuer la pression de circulation sur les routes qu'elle soit départementale ou communale. Pour ce qui est du territoire de l'agglomération d'Avranches-Mont saint Michel, tout reste à construire. C'est donc un travail en commun à mener, chacun sur ses compétences.

Le vélo, transport d'avenir, nous sommes passés notamment grâce à l'assistance électrique d'un déplacement quotidien de 6 km à 15 km jour aujourd'hui en moins de 20 ans. Encore faut-il une infrastructure dédiée à ce moyen de transport.

Ce ne sont pas les prérogatives départementales, certes, mais en tant qu'ensemblier on pourrait s'accorder avec les collectivités concernées sur un grand plan Manchois pour sécuriser et faciliter les déplacements quotidiens.

Je ne néglige pas ce qui est fait aujourd'hui avec le plan vélo, et qui a son intérêt, on en a déjà parlé, mais ce n'est pas de cet outil dont on aura besoin demain pour le travail, l'école, les courses etc.

Et pour finir sur le déplacement doux, les piétons combien de nos enfants, qui pour aller prendre le bus, qui pour aller jouer avec un copain qui pour aller voir sa grand-mère sont obligés de marcher sur la route. Pas de trottoir, c'est de l'herbe ou c'est un fossé. C'est vrai que c'est un problème spécifique à la ruralité et qui oblige souvent les parents à mettre une voiture sur la route pour des déplacements très courts, juste pour sécuriser ce déplacement.

Notre groupe s'abstiendra donc. Par cohérence, par lucidité, et par exigence.

Nous le faisons en espérant que des marges de manœuvre existent encore. Qu'une écoute des contributions citoyennes soit possible. Qu'un travail sur les alternatives – sur l'amélioration des infrastructures existantes, sur les mobilités douces, sur les interconnexions – puisse être relancé.

Ne verrouillons pas le débat. Ne tranchons pas trop vite ce qui engage lourdement l'avenir. Ouvrons encore le champ des possibles. C'est tout le sens de notre abstention, aujourd'hui.

Merci de votre écoute.

